



NOUVELLES CAPRAISIENNES

Bulletin Municipal de la Commune de Saint-Capraise de Lalinde

N° 74 Juillet, août, septembre 2019.

Le Mot du Maire

L'été est là, avec ses festivités, ses marchés nocturnes... Les bénévoles associatifs et la municipalité seront présents et actifs tout au long de ces deux mois pour animer notre commune et proposer des activités pour tous.

Pour la douzième année consécutive le Conseil municipal a voté un gel des taux de la fiscalité locale tout en préservant les services en direction de la population ainsi que sa capacité d'investissement. Notre volonté de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des habitant-e-s implique de poursuivre une gestion extrêmement rigoureuse des deniers publics dans cette période où les contributions de l'État au budget des communes continuent de diminuer.

Une gestion que nous nous efforçons de conduire depuis de nombreuses années, comme le souligne le dernier rapport du Trésor public qui indique que la municipalité « a mené une gestion saine et correcte en 2018 dégageant un volume correct de capacité d'autofinancement propre ». Un élément déterminant pour pouvoir continuer à assurer les travaux nécessaires dans la commune. **C'est ce qui nous permet, pour cette année 2019, d'être pionniers au niveau départemental dans le lancement d'un « Budget Participatif Citoyen » avec une enveloppe dédiée de 100.000€.** Déjà, des projets ou idées, que vous aurez l'occasion de découvrir prochainement sur le site de la commune, arrivent à la Mairie... Alors, si vous-même, individuellement ou en groupe, tout comme au niveau associatif avez des propositions à émettre, n'hésitez pas, vous avez jusqu'à la fin du mois de juillet pour le faire.

Avec l'été, c'est aussi "la canicule" qui est là avec un risque de voir plusieurs épisodes se succéder, dans ces temps de dérèglement climatique. Je ne saurais que trop vous conseiller de suivre les précautions recommandées dans de telles circonstances et d'avoir un œil bienveillant sur vos proches ou voisins.

Donc, avec l'ouverture de la période estivale, les animations dans la commune vont être nombreuses. Je vous y donne rendez-vous et j'aurai grand plaisir à vous y rencontrer. Je vous souhaite un excellent été.

Votre Maire, Laurent Péréa

Quand on reparle du « Compteur Linky »

Dernièrement les services d'ENEDIS ont informé la municipalité de leur intention de commencer le déploiement des « compteurs Linky » sur notre territoire communal en juillet 2019.

Monsieur le Maire, en date du 28 Juin 2019 vient de s'adresser à la Direction d'ENEDIS pour lui rappeler la délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2015, déclarant la commune de Saint Capraise de Lalinde « Hors compteur Linky » pour des raisons « *de conséquences sur l'emploi au sein de l'entreprise et par principe de précaution au niveau sanitaire* ». Délibération qui n'a fait à l'époque l'objet d'aucun rejet de la part du contrôle de légalité des services de l'état.

En ce sens, Monsieur le Maire a demandé à ENEDIS de bien vouloir respecter cette délibération.

Cette délibération est à la disposition des habitants de la commune en Mairie.

Compte rendu du conseil municipal

Vote des taux d'imposition 2019.

M. le Maire, au vu des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui vont être proposées au Conseil Municipal et des équilibres tenus lors de la mise en œuvre du budget Primitif 2018 confirmés par les différents comptes administratifs, propose comme c'est le cas depuis plus de 10 ans de ne pas toucher aux taux d'imposition communaux pour 2019.

Les taux des taxes directes locales de l'année 2018 sont maintenus pour 2019.

Taxe d'habitation	4.31%
Taxe foncière (bâti)	20.87%
Taxe foncière (non bâti)	52.17%

Vote du Budget Primitif Commune 2019

L'équilibre des sections se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL SECTION	1 260 016.42	1 260 016.42
INVESTISSEMENT		
TOTAL SECTION	719 167.96	719 167.96
TOTAL DU BP 2019	1 979 184.38	1 979 184.38

Extension Mairie- Choix Maîtrise d'œuvre et mission SPS.

M. le Maire, suite à la discussion en Bureau Municipal et en Commission des finances propose au Conseil Municipal de désigner à nouveau le cabinet d'Architectes ADG GRIFFOUL de Bergerac pour le projet d'extension de la mairie, ce marché étant en dessous du seuil de 25 000 euros HT et ce cabinet n'intervenant pas de manière récurrente sur la Commune.

La **toiture de la mairie** nécessite un nettoyage et un démoussage qui seront fait cette année, une somme est prévue en dépenses de fonctionnement.

Les WC publics derrière la Mairie seront rénovés et rendus accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

La toiture de la sacristie sera nettoyée en raison des chutes de feuilles de tilleul.

Lancement de l'opération « Aire Multi sports » au « lotissement des Deux Berges ».

Le projet de l'aire multi sport va pouvoir débuter prochainement. Ce même site regroupera l'aire multisports, le parcours santé précédemment acheté, une aire de jeux pour les jeunes enfants et quelques tables de pique-nique, le tout situé en bordure de la « vélo route voie verte ».

Travaux de voirie rue du Canal

Concernant les travaux de voirie rue du Canal entre l'École et le Cimetière, M. le Maire a demandé un état des lieux sur ce segment afin que les entreprises qui interviendront pour les travaux du Canal programmés de juin à septembre 2019 ne détériorent pas davantage l'existant.

Dans l'attente, les travaux de voirie communal sont suspendus jusqu'à la réception des travaux du Syndicat Intercommunal du Canal de Lalinde depuis le pont jusqu'au cimetière.

« Vélo route voie verte » - installations de Tuilières

La Communauté de Commune Bastides Dordogne Périgord va entreprendre des travaux de profilage de voirie (en août) sur le chemin de halage entre la Dordogne et le Canal, depuis le barrage de Tuilières jusqu'au pont sur le Canal VC n°1, et va réaménager le parking de Tuilières dans le cadre de la « Vélo Route Voie Verte » après l'été.

A cet effet, il est demandé à la commune l'autorisation de démolir des installations appartenant à la Commune et implantées sur le parking, à savoir : une cabane en bois, un WC public et un kiosque de site en mauvais état.

La CCBDP envisage l'installation d'un nouveau WC public.

Les compteurs d'eau et d'électricité auxquels la Commune est jusqu'alors abonnée seront donc transférés.

L'autre partie du chemin de halage au-delà du pont en direction de Couze fera l'objet d'un profilage voirie après les travaux dans le Canal à la Font du Tourel par le Syndicat Intercommunal du Canal de Lalinde, prévus après l'été.

Mise en location des 4 appartements de l'immeuble EDF

Les 4 appartements de l'immeuble EDF de Tuilières arrivant au terme de leur rénovation, vont pouvoir être mis en location. Ils font une surface de 93.90 m² chacun et comprennent un cellier, un garage, une partie commune pour deux appartements et un jardinet.

Le Conseil Municipal décide :

- de porter le montant du loyer de chaque appartement à 650 euros par mois auxquels s'ajoutent les charges qui seront supportées par le locataire,
- que le loyer sera indexé sur l'indice annuel de révision des loyers (IRL),
- de porter le montant de la caution à l'équivalent d'un mois de loyer,
- que l'entretien des espaces communs, cages d'escaliers et ancien local vide-ordures sera fait par les agents de la Municipalité,
- que les frais d'électricité desservant « les communs » seront pris en charge par la Mairie.

Pose de 2 radars pédagogiques dans le Bourg

M. le Maire rappelle que l'acquisition de deux radars pédagogiques a été faite.

Après concertation sur les emplacements les plus favorables pour l'implantation de ces dispositifs et dans un souci de protéger l'accès à la boulangerie et à la salle des fêtes, il est retenu que ces radars seront installés à proximité des deux « zones 30 ».

Infos mairie

Dossiers sécheresse :

Les dossiers sécheresse 2018 sont bien arrivés en préfecture et ont été transmis à la cellule catastrophes naturelles du Ministère de l'Intérieur pour traitement dans les meilleurs délais.

Débroussaillage :

Dans le cadre de la lutte contre les incendies, M. le Préfet de la Dordogne rappelle l'obligation légale de débroussaillage par les propriétaires de leur parcelle.

Petit rappel : Le brûlage des déchets verts

Le brûlage est autorisé du 1^{er} octobre au 28 février et est soumis à une déclaration préalable en mairie.

Elagage – RAPPEL IMPORTANT :

Il est *rappelé à tous les propriétaires l'obligation d'élaguer les arbres qui débordent sur la voie publique.*

Arrêté préfectoral portant sur la réglementation des bruits de voisinage :

RAPPEL

Vous pouvez consulter l'arrêté sur le site de la commune : Mairie / Arrêtés / Bruits de voisinages.

Merci aux propriétaires de chiens de bien vouloir faire le nécessaire pour assurer la tranquillité de tous et la propreté des espaces publics en Ramassant les déjections

de leurs animaux sous peine de sanctions.
Des poubelles sont à votre disposition pour déposer les sacs contenant les déjections : Place de l'Eglise, Chemin de Halage aval et rue du Canal.

Bus du jeudi (Rappel) :

Un bus gratuit est à la disposition de tous pour se rendre le jeudi matin à Lalinde.
Départ devant la salle des fêtes 9h45
Retour 11h45 (Départ de Lalinde 11h30)
Moins de voitures sur les routes = moins de pollution.

Ramassage des ordures ménagères :

Pensez à garder le calendrier des collectes 2019 distribué avec le bulletin n°72.
Pour les encombrants et la ferraille, se signaler en Mairie.

Fermeture de l'antenne locale du SMD3

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, un centre d'appel sera mis en place au siège du SMD3 très prochainement et de ce fait il n'y aura plus d'accueil physique ni téléphonique sur les antennes.

A compter du **1^{er} juillet 2019 l'antenne de Bergerac sera ouverte uniquement les mercredis de 9h à 12h** pour la mise à disposition de composteurs, la réalisation des cartes d'accès, etc.

Toutefois, vous pouvez vous procurer des cartes d'accès en déchèterie.

Pour les particuliers : dans les déchèteries de Bergerac, Saint Pierre d'Eyraud, Issigeac et Sigoulès

Pour les professionnels : à la déchèterie de Bergerac

Vous pouvez également nous joindre au 05.53.58.55.55

Enquête usagers SMD3, Mise en place de la Redevance Incitative.

Enquête usagers SMD3, mise en place de la Redevance Incitative. Entre septembre et décembre 2019, le SMD3, Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne ira à la rencontre des usagers de notre commune. Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3, collectivité en charge de la gestion de nos déchets, doit récolter vos informations personnelles. Cette formalité obligatoire ne prendra que quelques minutes. Nous comptons sur vous pour accorder le meilleur accueil à l'agent du SMD3 qui se rendra à votre domicile ou dans votre entreprise prochainement. QUI EST CONCERNE ? Tout producteur de déchets : propriétaires, locataires, entreprises, collectivités et associations de la commune. COMMENT SE PASSE L'ENQUÊTE ?

1) INFORMATION Vous serez informés de la visite de l'animateur du SMD3 dans votre boîte aux lettres et y trouverez également le formulaire que vous pourrez pré remplir.

2) RECOLTE DES DONNEES Si vous êtes présent, l'animateur récolte les informations nécessaires avec vous, il répond à vos questions et vous remet de la documentation. Si vous êtes absent, vous pouvez soit : • Remplir le formulaire reçu préalablement et le renvoyer par courrier • Vous pré enregistrer en ligne sur un site sécurisé • Transmettre les informations demandées par téléphone • Venir à la permanence qui sera proposée près de chez vous.

POURQUOI CETTE ENQUÊTE ? Aujourd'hui en Dordogne, les services publics de gestion des déchets sont financés par la T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères), impôt local perçu en même temps que la taxe foncière et dont le montant varie en fonction de la valeur locative de l'habitation. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50 % la part des déchets ménagers à l'enfouissement (sacs noirs). Pour y parvenir, les élus périgourdins ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative dès 2021. Ce nouveau dispositif, plus juste car personnalisé et proportionné, ne portera que sur les sacs noirs et tiendra compte de la taille de chaque ménage et de sa réelle production de déchets. A partir de 2020 sur notre commune, un nouveau dispositif de collecte sera mis en place. Il s'agit de bacs pucés pour la collecte en porte à porte. Le SMD3 doit récolter vos informations personnelles afin de vous remettre votre bac pucé et votre carte d'accès en déchèterie.

Distribution de compost gratuit à la déchèterie de Bergerac dans la limite des stocks disponibles ; tous les 15 jours à partir du 24 juin. Tel : 05.53.57.70.66

Nouveaux habitants

Nous invitons les nouveaux habitants à se faire connaître dès leur arrivée sur la commune pour :

- se faire remettre le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et donner les informations les concernant en cas de nécessité (informations confidentielles)
- récupérer le calendrier des ramassages des ordures ménagères
- éventuellement se faire inscrire sur la liste électorale.

Risques liés à la forte chaleur et à la canicule :

La période de veille saisonnière va du 1er juin au 31 août. Comme chaque année, les risques liés à la canicule réapparaissent et ne doivent pas être ignorés.

Il faut adopter les bons gestes :

- Je bois régulièrement de l'eau, je ne bois pas d'alcool.
- Je mouille mon corps et je me ventile.
- Je mange en quantité suffisante.
- J'évite les efforts physiques.
- Je maintiens ma maison au frais.
- Je donne et je prends des nouvelles de mes proches.

A partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma Mairie (où un registre est ouvert) ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS Tel 05 53 61 19 80). Les informations données sont soumises aux règles de confidentialité.

Dans ce cadre, CASSIOPEA renouvelle son opération « Prévention canicule » du 1er juin au 31 août en proposant son service de téléassistance gratuitement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap les plus fragiles.

Tel : 05.53.53.54.54, Courriel : tele.assistance@cassiopea.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative au projet de révision du SCOT du Bergeracois

Du 11 juin 2019 au 10 juillet 2019 Par un arrêté n° A2019-01 en date du 22 mai 2019, le Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bergeracois arrêté le 16 janvier 2019. Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bergeracois est soumis à enquête publique, du mardi 11 juin 2019 à 9h00 au mercredi 10 juillet 2019 à 17h00. Au terme

de cette enquête, le SCoT du Bergeracois pourra être approuvé par délibération du comité syndical du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois. Par décision N°E19000054/33 en date du 5 avril 2019, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Edouard PERRIN en qualité de commissaire-enquêteur. Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les lieux suivants : • au siège de l'établissement public en charge du SCoT, qui constitue le siège de l'enquête publique : Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, Domaine de la Tour, 24100 BERGERAC

• Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), Domaine de la Tour, « La Tour Est », 24100 BERGERAC • Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, 12 avenue Jean Moulin, 24150 LALINDE • Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique et les informations relatives à l'enquête sur le site internet du SyCoTeB à l'adresse :

<http://www.scot.bergeracois.com/scotdocs>.

M. Edouard PERRIN se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et horaires suivants : Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, Domaine de la Tour, 24100 BERGERAC : mercredi 10 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), Domaine de la Tour, « La Tour Est », 24100 BERGERAC : mardi 2 juillet 2019 de 14h00 à 17h00. Les observations du public peuvent être :

1) consignées dans les registres d'enquête ouverts dans les différents lieux d'enquête susmentionnés, 2) adressées par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'établissement public en charge du SCoT : Monsieur le commissaire-enquêteur Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois Domaine de la Tour 24100 BERGERAC, 3) communiquées par courrier

électronique à l'adresse suivante : enquetepublique2019@sycoteb.fr, 4) exprimées oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences susmentionnées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, adressés au Président du SyCoTeB et au Président du Tribunal Administratif dans le mois suivant la clôture de l'enquête publique, sont tenus à la disposition du public au siège du SyCoTeB. Copie du rapport et des conclusions est également adressée en mairie de chacune des communes du périmètre du SCoT ainsi qu'en préfecture de la Dordogne où elle est tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces pièces seront également disponibles sur le site internet du SyCoTeB durant un an. Le dossier du projet de révision du SCoT comporte notamment, au sein du rapport de présentation, l'évaluation environnementale du projet. La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), en qualité d'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, a exprimé en date du 15 mai 2019 un avis sur le projet de révision du SCoT soumis à enquête publique. L'évaluation environnementale et l'avis de la MRAe peuvent être consultés, avec l'ensemble du dossier, aux lieux d'enquête désignés ci-avant et sur le site de l'établissement public en charge du SCoT à l'adresse : <http://www.scot-bergeracois.com/scotdocs> Des informations complémentaires relatives au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois peuvent être demandées auprès du Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois ou auprès du Directeur du syndicat.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE LALINDE (Siège : Mairie de Lalinde 24150)

Demande d'inscription pour le transport scolaire : rentrée scolaire 2019/2020

A l'occasion de cette rentrée une nouvelle tarification est mise en place. Les tarifs seront calculés en fonction du quotient familial.

- La fiche d'inscription doit être vérifiée complétée, datée, signée et être retournée, auprès du SIVS (Mairie de Lalinde), impérativement **avant le 20 juillet 2019. Passée cette date, 15€ de frais d'inscription vous seront facturés.**
- Avec la fiche d'inscription, merci de bien vouloir joindre :
 - une photo d'identité (avec le nom et prénom de l'enfant au dos),
 - une enveloppe timbrée à votre adresse (afin de recevoir la carte de transport scolaire),
 - photocopie de votre dernier **avis d'imposition** (sans celui-ci, le tarif le plus élevé vous sera appliqué).
- Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec la Présidente, Carolin KJELLBERG au 07.77.30.84.64 ou la Vice-présidente, Nadia HAMCHART au 06.44.06.83.80

Permanence SIVS : le samedi 06 juillet 2019 de 9h à 12 h à la mairie de Lalinde

Recensement service militaire :

Faisant face à une augmentation significative d'administrés recensés à tort pour cause de nationalité étrangère, La DSNJ (Direction du Service National et de la Jeunesse) nous sollicite afin de vous sensibiliser sur les conséquences qui en découlent : listes électorales erronées, administrés exclus à leur arrivée à la JDC donc absence scolaire ou professionnelle sans motif, frais de déplacement...

Ainsi lors du recensement, les administrés doivent fournir une Carte d'Identité

Nationale (CNI) en cours de validité ou tout autre document justifiant de la nationalité française ainsi que le livret de famille conformément à l'instruction du 5 janvier 2004 relative aux opérations de recensement en vue de l'exécution du service national.

De plus, lors de son recensement, le maire doit impérativement interroger l'intéressé ou son représentant légal sur la possession éventuelle d'une deuxième nationalité.

Service militaire volontaire :

La finalité du **Service Militaire Volontaire** est d'œuvrer à l'insertion du jeune dans le monde du travail. C'est pourquoi la formation est directement orientée vers des filières prédéfinies, qui tiennent compte des réalités du marché de l'emploi (notamment les secteurs en tension et les métiers qui recrutent).

Profil recherché : Jeunes femmes et hommes, âgés de 18 à 25 ans, résidant en métropole, peu ou pas diplômés.

C'est un parcours individualisé de **8 à 12 mois** axé d'une part sur l'apprentissage des règles de vie en collectivités et en entreprise et d'autre part sur la formation professionnelle. Les volontaires bénéficieront d'un encadrement militaire et d'une formation fondée sur les **valeurs humaines** reconnues dans les armées.

Le SMV crée une dynamique vertueuse qui permet aux volontaires de se relancer et de réussir leur insertion sociale et professionnelle.

Cette formation se déroule en collaboration avec de nombreux acteurs qui s'imposent comme des partenaires du SMV notamment ; l'Éducation Nationale, les Missions Locales, le Pôle Emploi, les centres AFPA régionaux, les Compagnons du Devoir, les branches professionnelles, les fonds paritaires, les régions et les entreprises.

Correction d'état civil dans le cadre du Répertoire Electoral Unique REU.

1) Pour corriger l'état civil officiel (nom de naissance, prénoms, sexe, date et lieu de naissance)

- si l'électeur est né en France hors Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, il dispose d'une démarche en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

- si l'électeur est né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis-et-Futuna, soit la mairie pourra signaler la demande de modification soit l'électeur pourra aussi s'adresser directement à sa caisse de sécurité sociale.

2) Pour corriger le nom d'usage, la mairie procèdera à la modification dans le REU.

GRTgaz : ayez les bons réflexes

Avant tous travaux de terrassement le long du linéaire de la canalisation de gaz, contactez GRTgaz : 05.45.24.24.29 en plus des formalités d'urbanisme.

Risque important du lait cru pour les jeunes enfants

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a montré, dès 2015, la sensibilité accrue de plusieurs catégories de personnes, et plus particulièrement des enfants de 0 à 5 ans, au regard des risques de syndrome hémolytique et urémique, de salmonellose ou de campylobactériose, c'est-à-dire de maladies causées par des agents pathogènes susceptibles d'être présents dans le lait cru.

Le lait cru et les fromages au lait cru présentent un sur-risque important d'infection bactérienne chez l'enfant, surtout pour les moins de 5 ans; ce sur-risque diminue avec l'âge jusqu'à 15 ans où il rejoint la normale, d'après les études ;

- les enfants de moins de 5 ans ne doivent en aucun cas consommer ces produits, les cas observés ces dernières années

confirment la sensibilité des enfants de cette tranche d'âge, chez lesquels les symptômes peuvent être dramatiques ;

- ces préconisations sont également valables pour les autres populations à risque femmes enceintes ou personnes immunodéprimées ;

- les qualités nutritionnelles de ce type de produits, récemment soulignées par l'INRA, ne doivent en aucun cas occulter le risque sanitaire.

Les fromages au lait cru à pâte pressée cuite tels que le Gruyère, le Comté, l'Emmental ou le Beaufort, dont le processus de production comporte un traitement technique, ne sont pas concernés par ces recommandations.

Opération entRAID

Les 11,12 et 13 juin a eu lieu l'opération entRAID

Elle a pour objectif de récolter des dons pour soutenir les militaires blessés et leur famille.

Le rallye est parti de trois villes de nouvelle Aquitaine. Pau, Brive et Poitiers. Il y a une épreuve par jour. Vélo sur route, VTT et canoë.

L'étape de 35 km sur la Dordogne a abouti le 12 juin à 16 heures à St-Caprise.

La Mairie et le comité de Bergerac du Souvenir Français les ont accueillis en présence de nombreuses personnes pour leur manifester leur soutien autour du pot de l'amitié qui a eu lieu à 14h00 à la salle des Fêtes.

Horaires d'ouverture de la Mairie (Sauf périodes de congés)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée au public	14 h 00 à 18 h 00
Mardi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Mercredi	08 h 00 à 12 h 00	
Jeudi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Vendredi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Samedi	09 h 00 à 12 h 00	

Horaires d'ouverture de la Poste (Sauf périodes de congés)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14 h 00 à 16 h 50
Mardi	09 h 00 à 11 h 50	Fermé
Mercredi	09 h 00 à 11 h 50	14 h 00 à 16 h 50
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	14 h 00 à 16 h 50

Infos

Pharmacie de garde

Du vendredi soir 20h00 au vendredi suivant 14h00	Pharmacie	Téléphone
Du 28 juin au 05 juillet	La Halle – Lalinde	05 53 61 00 10
Du 05 au 12 juillet	Grenier – Mouleydier	05 53 23 20 38
Du 12 au 19 juillet	Revol – Couze	05 53 61 01 32
Du 19 au 26 juillet	La Halle – Lalinde	05 53 61 00 10
Du 26 au 02 août	Provost – Creysse	05 53 23 21 11
Du 02 au 09 août	David – Beaumont	05 53 22 30 07
Du 09 au 16 août	Heynard – Lalinde	05 53 61 04 35
Du 16 au 23 août	Grenier – Mouleydier	05 53 23 20 38
Du 23 au 31 août (au matin)	Revol – Couze	05 53 61 01 32
Du 31 août au 06 septembre	La Halle – Lalinde	05 53 61 00 10
Du 06 au 13 septembre	Provost – Creysse	05 53 23 21 11
Du 13 au 20 septembre	David – Beaumont	05 53 22 30 07
Du 20 au 27 septembre	Heynard – Lalinde	05 53 61 04 35
Du 27 septembre au 04 octobre	Grenier – Mouleydier	05 53 23 20 38
Du 04 au 11 octobre	Revol – Couze	05 53 61 01 32

Mobilité de tous :

La région Nouvelle Aquitaine a voté la mise en place d'un tarif solidaire à l'échelle de la région permettant aux bénéficiaires de voyager avec une réduction de 80% sur l'ensemble des TER à partir du 1^{er} avril 2019 et sur les cars régionaux à partir du 1^{er} janvier 2020... Les critères d'attribution de la carte seront basés sur les revenus du foyer. Les demandes peuvent être faites par courrier ou directement sur <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr>

Qu'est-ce qu'un PLUi-HD ?

Le PLUi-HD ou « Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat et Déplacements de la CAB » est un document juridique qui définit les politiques en matière d'urbanisme, d'habitat et de transport du territoire de la Communauté d'Agglomération pour les 10 à 15 prochaines années. Il regroupe trois domaines différents : le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le PLH (Programme Local de l'Habitat) et le PDH (Plan de Déplacements Urbains), chacun formalisé dans trois documents distincts.

Le PLUi-HD est un « document 3 en 1 » puisqu'il rassemble ces trois axes. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite simplifier la démarche et assurer la cohérence des différentes politiques d'urbanisme qui sont liées les unes aux autres.

Chacun d'entre nous sommes concernés puisque le PLUi-HD définit les futurs développements du territoire.

Maison

J'intègre mon projet de maison au paysage environnant

Le PLUi-HD comporte des règles qui visent à intégrer les nouvelles constructions et l'aménagement de leurs abords à leur environnement. Il encourage les économies d'énergie et favorise la rénovation du bâti ancien. Le patrimoine est protégé, le paysage mis en valeur.

Grâce au PLUi-HD, je participe à la qualité de mon cadre de vie

Quartier

De nouveaux quartiers en projet!

Dans le cadre du PLUi-HD, est projetée la construction de logements adaptés à mes besoins, desservis par des cheminements doux et des espaces collectifs pour « bien vivre ensemble ».

Opérations publiques ou privées, situées non loin des centres-bourgs, elles font vivre les villages.

Des terrains plus petits permettent de préserver les espaces naturels et misent sur la convivialité.

Grâce au PLUi-HD, l'offre en logement se diversifie, se renouvelle en renforçant les bourgs existants.

Transport

Je me déplace autrement

Le PLUi-HD prévoit de connecter la Voie Verte le long de la Dordogne, à d'autres pistes cyclables.

Ce futur réseau me permettra de me promener, d'aller à l'école, au travail ou faire mes courses...

Des chemins desservent mon futur quartier, je peux circuler à pied en toute sécurité.

Grâce au PLUi-HD, je peux circuler autrement qu'en voiture et participer ainsi au développement durable de notre agglomération.

Compte rendu des associations

AAPPMA

L' AAPPMA de St Capraise rappelle que pour des raisons indépendantes de sa volonté la pêche est interdite par arrêté préfectoral sur le bief du Canal de Lalinde compris entre l'écluse de la Borie Basse et les écluses de Tuilières et ce jusqu'à l'achèvement des travaux de réparation du canal face à l'école.

Pour toute information sur la durée des travaux, s'informer auprès du syndicat du canal.

Toutefois, le faible niveau d'eau et la vue des poissons incitent certaines personnes, que l'on ne peut qualifier de pêcheurs, à braconner soit en plein jour soit la nuit à la faveur de l'éclairage public qui favorise leur activité illicite. Les instances titulaires de l'autorité de pêche (Gendarmerie locale et ONCFS), que tout un chacun peut joindre, ont déjà été avisés de ces faits. Les contrevenants seront poursuivis.

Nous espérons que ces pratiques cesseront, la faune du canal ayant déjà été suffisamment mise à mal. Merci de votre compréhension.

ADAM : Pierre Rebinguet, Mort pour la France

Nous approchons du triste anniversaire de la mort en Algérie d'un enfant du pays, Pierre Rebinguet. Depuis sa création, en 1999, l'ADAM organise une cérémonie particulière au monument aux Morts. Cette année, pour la 20ème fois, les anciens combattants, anciens militaires, Capraisiens et amis vont à nouveau se rassembler.

La manifestation a pris chaque année une nouvelle ampleur. C'est ainsi que des drapeaux d'autres communes et d'associations patriotiques se retrouvent ce jour-là. Le 18 juillet prochain le programme a été conçu comme suit :

10h30 : assemblée générale de l'Association des Porte-Drapeaux du Bergeracois (APDB).

11h00 : cérémonie au monument aux Morts

Allocution du Maire de St-Capraise et dépôt de gerbe

11h30 : défilé du monument aux Morts jusqu'au foyer municipal.

Remise des insignes d'honneur de porte-drapeau et de divers diplômes.

12h00 : vin d'honneur offert par la municipalité.

12h30 : repas amical, notre désormais habituelle paëlla.

(15 € par personne, 10 € pour les porte-drapeaux. Réserver au 05.53.24.11.72)

ATELIER DES AMIS

EXPOSITION : PEINTURES, VITRINES MINIATURES et TRAVAUX d'AIGUILLES.

Notre exposition a fermé ses portes. Cette manifestation a été accueillie avec succès par les visiteurs grâce à la qualité des œuvres exposées mais aussi sur la présentation technique de l'ensemble de cette exposition.

Les démonstrations journalières effectuées par les artistes ont été très appréciées et ont suscité quelques vocations. Des visiteurs très curieux de découvrir la technique du pastel, entre autres, souhaitent intégrer notre atelier qui accueille aussi l'aquarelle, le dessin et l'huile, le lundi de 14h à 17h.

Étonnement et grand succès pour les vitrines miniatures ainsi que pour les travaux d'aiguilles.

Nous remercions Monsieur le Maire et son conseil, le personnel communal, les artistes et les bénévoles pour leur participation et vous disons à l'année prochaine.

Les organisateurs.

« Octobre rose » L'Atelier des Amis avec les Mairies de St Capraise de Lalinde et de Varennes, ont décidé de s'impliquer de façon active dans l'opération « Octobre rose » les 12 et 13 octobre 2019. Une marche Saint Capraise / Varennes et une autre du bassin de Saint Capraise au barrage de Tuillières sont prévues. Possibilité de restauration sur place et Loto. Des informations complémentaires seront données en temps utile.

S'inscrire auprès de Paquita Lopez tél : 06.95.09.73.25 – 05.53.27.72.96.

COMITE DES FÊTES

Le 1^{er} marché gourmand a été un succès : le beau temps et de nombreux convives étaient au rendez-vous.

Calendrier des manifestations 2019

1. Marchés gourmands les 7 juillet, 11 et 25 août, 1 septembre 2019.
2. Fête votive 2019 : le 21 juillet. Le président propose de changer et de placer la fête 2019 sous le signe de l'HUMOUR avec un spectacle du « DUO DES NON ».
Le Duo des Non était au départ une émission de radio sur la vie des habitants d'un village fictif nommé Bourcagneux, diffusée sur la radio française depuis 1988. Elle fut ensuite adaptée au théâtre. Qu'ils soient deux, trois ou quatre sur scène... Qu'importe le format, le cépage est le même et le millésime prometteur.
Vous êtes les bienvenus dans le village de Bourcagneux.
3. Repas gourmand suivi du traditionnel feu d'artifices.

LES JOYEUX GABARIERS

Le repas de la Fête des mères a réuni 60 personnes qui ont pu apprécier la paëlla faite sur place par Pacco Paëlla.

La vente des cartes se poursuit.

Sorties au Pas de La Case et organisation d'un séjour Os de Civis en Andorre les 16,17,18 septembre 2019 avec retour par le Pas de La Case pour achats.

Pour les activités mentionnées, s'inscrire auprès de Mme Duponteil : 05 53 63 47 83 ou de Mme Clément : 06 71 11 29 43.

Etat Civil

Décès :

27 avril 2019 M. Robert Jules Edmond DENTURCK

Nos sincères condoléances à la famille.

Sommaire

Le mot du Maire	Pages 1,2	Infos	Pages 10, 11
Compte-rendu du conseil	Pages 2 à 4	Compte-rendu des assos	Pages 11 à 13
Infos mairie	Pages 4 à 9	Calendrier des manifestations	Page 14

Calendrier des manifestations

	MANIFESTATIONS	LIEU et HEURE	ORGANISATEUR
JUILLET			
Dimanche 07	Marché gourmand	Au Bassin. 19h00	Comité des Fêtes
Jeudi 18	Cérémonie à la mémoire de Pierre Rebinguet	Monument aux Morts. 11h00	Municipalité et ADAM
Samedi 20	Fête votive Marché gourmand Spectacle : Duo des Non Feu d'artifices	19h00 20h45 23h15	Comités des Fêtes et Municipalité
Samedi 27 Dimanche 28	Ball-trap 100 plateaux	Ball-trap des Mérilles De 9h à 18h.	Ball-trap Club
Mercredi 31	Don du sang	Salle des Fêtes- 15h00/19h00	EFS et Municipalité
AOUT			
Dimanche 4	Conférence : « Albert Claveille, 1865-1921, un conte de fée... électricité » Repas (Renseignements M. GONTIER 06.22.36.63.62 ou Mairie	Salle EDF 18h00 Salle des fêtes 20h00	Léonard Laborie (CNRS) Les Pesqueyroux
Vendredi 9	Cérémonie à la mémoire des morts aux combats lors de l'attaque du barrage de Tuillière le 9 août 1944 suivie du Verre de l'amitié	Stèle de Tuillières 18h00 Salle des fêtes EDF	Municipalité et familles des victimes
Dimanche 11	Marché gourmand	Le Bassin 19h00	Comité des fêtes
Dimanche 23	Marché gourmand	Le Bassin 19h00	Comité des fêtes
SEPTEMBRE			
Samedi 1 Dimanche 2	Ball-trap 100 plateaux	Ball-trap des Mérilles. De 9h à 18h.	Ball-trap Club
OCTOBRE			
Samedi 12 et Dimanche 13	« Octobre Rose »	Saint Capraise et Varennes	Atelier des Amis Mairie de Saint Capraise et Mairie de Varennes

LE BUDGET PARTICIPATIF - COMMENT ÇA MARCHE ?

1

L'APPEL À IDÉE



1er juin - fin juillet

Pour être recevable, une idée doit respecter les critères suivants :

- **Relever des compétences municipales**
Exemple. : aménager une aire de jeux pour enfants, créer un espace sportif, mettre en place des services solidaires, faciliter les déplacements de tous, etc...
- **Être réalisable dans les deux ans**
- **Répondre à l'intérêt général** et bénéficier gratuitement à tous les Capraisien-ne-s.
- **Porter sur une réalisation nouvelle** et ne pas concerner l'entretien ou la maintenance de ce qui existe déjà.
- **Être suffisamment précise** afin d'être estimée juridiquement, techniquement et financièrement.
- **Engendrer une dépense ponctuelle** qui limite les coûts de gestion courante (Maintenance, dépenses de personnel...)

2

COMMISSION DE SUIVI : APPEL A VOLONTAIRES



Avant le 27 juin 2019

Pour la durée du processus "Budget participatif" jusqu'à la mise en œuvre des projets, une «Commission de suivi» va être mise en place

- Elle sera chargée de veiller à la bonne application du règlement, d'assurer la transparence, le suivi et le contrôle des idées ou projets déposés par les habitant(e)s de la commune. Elle aidera les habitant(e)s à l'élaboration complète des dossiers pour les projets déposés.
- Celle-ci sera composée de M. le Maire ainsi que du Conseiller délégué à la Citoyenneté auxquels se rajouteront 3 autres élu(e)s municipaux, ainsi que 5 habitant(e)s de la commune.
- Afin de désigner les 5 habitant(e)s de la commune pour cette « commission de suivi », il est fait appel à candidatures.
Si au final il y a plus de 5 candidatures; un tirage au sort sera effectué parmi les volontaires.

Le dépôt des candidatures est à faire avant le 27 juin 2019 en Mairie où par mail à l'adresse : bp.stcapraise@gmail.com

3

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ



1er août - 15 octobre

Étude de recevabilité et de faisabilité technique des projets

- **Toutes vos idées recevables seront étudiées par la « Commission de Suivi » composée de 5 élu(e)s et de 5 Capraisien(ne)s** qui analysera la faisabilité technique et réglementaire et estimera le coût de chaque projet.
- Pendant cette phase, **les porteurs de projets resteront mobilisés afin de préciser ou d'ajuster leur idée avec les services municipaux.**

4

LE VOTE DES PROJETS



Fin octobre 2019

La présentation et le vote des projets réalisables

- **C'est vous qui choisissez !**
Les projets réalisables seront présentés aux Capraisien(ne)s. Ils est/elles seront invité(e)s à voter pour leurs projet(s) favoris.

5

MISE EN OEUVRE

- Les projets retenus seront mis en oeuvre dès les mois qui suivront le vote.

ÇA M'INTÉRESSE Je souhaite être informé

Inscrivez-vous à la lettre d'informations et alertes sur le site de la commune (informations générales).

www.saint-capraise-de-lalinde.fr

Vous serez informés en temps réel de l'avancement du Budget Participatif.

Jusqu'à fin juillet 2019 PARTICIPER À L'APPEL À IDÉES !

Déposez vos idées ou associez-vous à celles des autres.

www.saint-capraise-de-lalinde.fr

Maximum 3 idées par personne ou par groupe de personnes.

Date limite des dépôts : fin juillet 2019

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les Capraisien(ne)s, à partir de 14 ans quelque soit la nationalité. Les idées peuvent être déposées par des particuliers, des collectifs, des associations, des commerçants et des entreprises.

Renseignements :

Laurent Péréa, Maire 06.78.03.39.49 - Hervé Coustillas, Délégué à la citoyenneté 07.78.46.22.36